Lundi, le 7 juillet 2025

2025-07-25 Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, sept juillet deux mille vingt-cinq (07-07-2025) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Fanny Gauthier Patoine
Siège N° 4 = Pauline Dumoulin
Siège N° 5 = Marie-Pier Therrien
Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

ORDRE DU JOUR

1° Adoption de l'ordre du jour ;
2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
3° Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;
4° Suivi de la réunion précédente (si changement) ;
5° Certificat de crédits suffisants ;
6° Adoption des comptes ;
7° Compte-rendu des sorties des élus ;
8° La correspondance ;
9° Présentation des états financiers 2024 ;
10° Ajout de 2 thermopompes à la salle communautaire ;
11° Mandat à Me Annie Aubé pour la rédaction d'un programme de fosses septiques ;
12° Période de questions ;
13° Pause ;
14° Appui au dépôt de projet École buissonnière culturel – année 2025-2026 ;
15° Dépôt au programme d'aide financière pour l'amélioration de la sécurité routière et l'aide aux victimes de la route pour la construction d'un trottoir accessible dans le périmètre urbain de Saint-Adrien (80%) ;
16° Dépôt au PRACIM pour convertir l'ancienne caserne en entrepôt municipal (60%) ;
17° Demande de la responsable de la Maison des Jeunes ;
18° Dépôt du projet Support à vélo artistiques : forgés et peints par la communauté (mise de fonds de 10 %) ;
19° Demande de contribution financière – Fête des récoltes – PDCN ;
20° Demande de contribution financière – projet Moulin à Talents de la Meunerie ;
21° CCU – Demande de PIIA (lot 6 206 941) ;
22° CCU – Demande de dérogation (lot 6 625 643) ;
23° Programme incitatif à la création de logements locatifs ;
24° Soumission – scellement de fissures ;
25° Demande pour installer des panneaux « Attention à nos enfants » - rang 2 ;
26° Rémunération du personnel électoral lors des élections de novembre 2025 ;

27° SPA Victoriaville ;
28° ~~Vérification du réfrigérateur au Pavillon~~ ;
29° ~~Demande de Pierre-Philippe Côté~~ ;
30° Résolution à abroger pour la gestion des chaises et tables du centre communautaire ;
31° Colloque de zone de l'ADMQ ;
32° Appui au CDC des Sources - Compressions budgétaires au Centre de services scolaire des Sommets ;
33° Municipalisation de chemins Espace Nature Petit-Ham – REPORTÉ ;
34° Voirie ;
35° Varia ;
- 35.1° Reddition de comptes 2024 – Programme d'entretien du réseau routier local ;
- 35.2° Mention de blâme – Fête de la St-Jean Comité des loisirs ;
- 35.3° Filet au terrain de balle ;
- 35.4° Chantier habitation ;
- 35.5° Modification au zonage ;

202507-180 Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202507-181 Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202507-182 Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et greffière-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

……
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

LES COMPTES

202500378 =	Abriart : travaux forfaitaires – parvis	14 553.54 $
202500379 =	Carrefour Jeunesse Emploi : contribution Place aux Jeunes	600.00 $
202500380 =	Collectif pour la communauté : accueil touristique et Coordination du marché	4 400.00 $
202500381 =	La Meunerie : création d'ateliers et veillées de folklore	750.00 $

202500382 = Pelletier et Picard : réfection de l'éclairage au skate-park 14 291.39 $
202500383 = Abriart : résiduel à payer – rampe projet parvis 1 343.45 $
202500384 = annulé
202500385 = Hydro-Québec : éclairage public 188.78 $
202500386 = Gesterra : redevances et enfouissement 1 681.81 $
202500388 = Bell Canada : téléphones 709.18 $

TOTAL DES DÉPENSES DE JUIN : 148 092.54 $
TOTAL DES REVENUS DE JUIN : 123 994.39 $

202590196 à 203 = Cassiopée Bourgeois : monitrice camp de jour (7 semaines et 4 %) 3 858.05 $
202590204 à 211 = Juliette Farrell :monitrice camp de jour (7 semaines et 4 %) 3 664.02 $
202590212 à 219 = Yzabel Daigle-Lapointe : service de garde, coordinatrice 1 159.42 $
202590214, 220 = Xavier Guillemette : entretien pelouse 56 h 846.20 $
202590221 à 225 = Maryse Ducharme : salaire (5 semaines) 5 491.30 $
202590226 à 230 = Dany Guillemette : salaire (5 semaines) 4 622.20 $
202590231 à 235 = André Larrivée : salaire (5 semaines) 3 849.85 $
202590236, 255 à 257 = Emilie Windsor : salaire (4 semaines) 2 240.40 $
202590237 à 241 = Antoine Dolé : salaire (5 semaines) 3 185.30 $
202590242 à 246 = Xavier Guillemette : entretien pelouse salaire (5 semaines) 2 223.00 $
202590247 = Pauline Dumoulin : rémun. élus pour juillet 2025 435.39 $
202590248 = Claude Dupont : rémun. élus pour juillet 2025 435.39 $
202590249 = Fanny Gauthier Patoine : rémun. élus pour juillet 2025 435.39 $
202590250 = Marie-Pier Therrien : rémun. élus pour juillet 2025 435.39 $
202590251 = Francis Picard : rémun. élus pour juillet 2025 435.39 $
202590252 = Pierre Therrien : rémun. élus pour juillet 2025 1 285.89 $
202590253 = Richard Viau : rémun. élus pour juillet 2025 435.39 $
202590254 = Isabelle Harmegnies : 30 h coordination du camp de jour 502.73 $
202500387 = Frigoriste Bois-Francs : réparation du moteur d'évaporateur 709.18 $
202500389 à 393 = David Gouvard : chargé de projet compostage (5 semaines), frais de déplacement 3 325.00 $
202500394 = Vivaco : essence, grillage soudé galvanisé, matériaux pour brancher puit au 1609, 1 713.64 $
202500395 = CRSBPE : cartes d'abonné, codes à barre, étiquettes 62.55 $
202500396 = Maryse Ducharme : hébergement, repas, stationnement pour Congrès ADMQ, repas signature chez notaire, agenda 2026 2 147.36 $
202500397 = Therrien, Couture, Jolicoeur : honoraires professionnels 3 148.60 $
202500398 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur 6 303.47 $
202500399 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part juillet 2025 2 169.58 $
202500400 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur 2 315.20 $
202500401 = Infotech : installation pour rôle en ligne, réinstallation des applications territoire 1 177.35 $
202500402 = Pierre Therrien : frais de déplacement, repas 75.00 $
202500403 = Loisirs Saint-Adrien : projet culture – Fête de la St-Jean 750.00 $
202500404 = Buropro Citation : service de photocopies 285.82 $
202500405 = Fonds de l'information foncière : avis de mutation 36.00 $
202500406 = Eurofins / EnvironeX : analyses de laboratoire 785.28 $
202500407 = Transport Excavation Michel Couture & fils : transport de gravier 4 346.66 $
202500408 = J.N. Denis : électrique à crochet, lumière rouge, grommet 41.81 $
202500409 = Desroches, Groupe Pétrolier : diesel 5 226.92 $
202500410 = Sidevic : blouse de travail 118.92 $

202500411 =	Saphir Technologies : services professionnels (adresse IP et IP WAN) pour 3 ordinateurs, modification routeur pour internet	826.39 $
202500412 =	Ravir : projet culture – Célébration cultuelle 17.10.2025	500.00 $
202500413 =	Impression des Sources : rapport de visite – piscine	113.26 $
202500414 =	Hydraulique Vigneault : cylindre, temps taux horaire	576.86 $
202500415 =	Thomas Munkittrick : transport de gravier	3 781.24 $
202500416 =	Fonds de solidarité FTQ : régime retraite	1 764.88 $
202500417 =	Les Services EXP : mise à jour du plan d'intervention TECQ	5 423.95 $
202500418 =	Oxygène Bois-Francs : acétylène, ferroline, oxygène	107.34 $
202500419 =	La Meunerie : aide financière 2025 – versement 3 de 3	2 000.00 $
202500420 =	Centre agricole Wotton : chaine, drawbar	61.05 $
202500422 =	Ministère du revenu : avis de cotisation (loisirs)	787.08 $
202500423 =	Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur (loisirs)	454.38 $
202500424 =	Kubota Victoriaville : assy roller, bolt, shoulder, washer, spring, nut	118.59 $
202500425 =	H2O Innovation : contrat de service – égout	1 287.72 $
202500426 =	AddEnergie : contrat de gestion d'équipement 3 ans – borne niveau 2	1 300.09 $
202500427 =	Somavrac : chlorure de calcium (45 011 litres)	21 062.82 $
202500428 =	Clémence Hourlay : rémunération responsable bibliothèque (5 semaines) et livres pour ls bibliothèque	307.95 $
202500429 =	Cooptel : téléphonie, internet	119.09 $
202500430 =	Altecoop : plans pour construction UHA	11 175.57 $
202500431 =	Anne-Lise Bué : remboursement de produits d'hygiène durable	75.00 $
202500432 =	Lemay Côté : honoraires pour agrandissement du garage	1 437.19 $
202500433 =	Terraquavie : boudins absorbants 5 x 10 huile	418.55 $
202500434 =	Carrières Lessard : gravier	11 890.07 $
202500435 =	Sablière Rollere : sable abrasif	6 331.89 $
202500436 =	Entreprises F-A Chabot : transport gravier	2 376.03 $
202500437 =	Élli : contrat de gestion	1 243.74 $
202500438 =	Pierre-Luc Harvey : fabrication d'un indicateur de jeu de pétanque	612.38 $
202500439 =	Frigoriste Bois-Francs : vérification	117.50 $
202500440 =	Benjamin Crochetière Raymond (Comédie Skateshop) : animation Skate	977.29 $
202500441 =	Kasandra Laflotte : remboursement pour l'achat de couches lavables et produits d'hygiène durable	258.83 $
202500469 =	Vivaco : balai-brosse (loisirs), essence, eau, vis, épinette, clés	254.58 $
202500470 =	Bell Mobilité : forfait cellulaires	193.36 $
202500471 =	Municipalité Saint-Georges-de-Windsor : service inspection et ordinateur avril à juin 2025	9 583.17 $
202500472 =	Distribution SecurMed : veste ouaté	77.03 $
202500473 =	JB Ex-p-Air : installation de 2 thermopompes au centre communautaire	8 048.25 $
202500474 =	Aline Piché : travaux horticoles, achat annuelles, paillis	2 680.77 $
Grenco =	location-achat du photocopieur (60 mois)	203.48 $
Dubois Méthot :	camion Silverado (60 mois)	1 468.08 $
RBC :	camion Western Star (60 mois /2023-02-21 au 2028-01-21)	2 818.45 $
		172 072.11 $

202507-183

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2024

202507-184 Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien déposent et acceptent les états financiers 2024 préparé par la firme Groupe RDL Victoriaville sencrl.

Adoptée

AJOUT DE DEUX THERMOPOMPES À LA SALLE COMMUNAUTAIRE

202507-185 Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Fanny Gauthier Patoine

QUE les membres du conseil acceptent le devis de la firme JB Exp-Air pour l'installation de deux thermopompes au centre communautaire au montant de 7 000 $ plus taxes.

Adoptée

MANDAT À ME ANNIE AUBÉ POUR LA RÉDACTION D'UN PROGRAMME DE FOSSES SEPTIQUES

202507-186 Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil mandate Me Annie Aubé pour la rédaction d'un programme de mise aux normes des fosses septiques.

Adoptée

APPUI AU DÉPOT DE PROJET ÉCOLE BUISSONNIÈRE CULTUREL – ANNÉE 2025-2026

202507-187 Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil souhaitent exprimer leur soutien à la poursuite du projet "École buissonnière" pour l'année 2025-2026, porté en collaboration avec l'école Notre-Dame-de-Lourdes, le Collectif pour la communauté de Saint-Adrien et les citoyen.nes de la municipalité.

En réponse aux récentes coupures en éducation qui forceront malheureusement la direction de l'école à faire des choix difficiles et à notamment limiter l'offre culturelle aux élèves, ce projet représente une alternative précieuse et nécessaire.

Il s'appuie sur un ancrage communautaire fort et sur une première édition 2024-2025 couronnée de succès, ayant su mobiliser les forces vives du milieu autour d'un thème porteur : la communauté. L'an prochain, c'est la culture qui sera à l'honneur !

L'approche pédagogique de l'École buissonnière, fondée sur l'expérimentation, la réflexion créative et la participation citoyenne, a permis aux enfants de développer leur pouvoir d'agir et leur sentiment d'appartenance à leur milieu. Pour une petite municipalité comme la nôtre, un tel projet illustre de manière exemplaire le rôle que peut jouer une école dans le développement social et culturel de sa communauté.

Nous réaffirmons notre engagement à soutenir ce projet.

Adoptée

DÉPÔT AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR)

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) ;

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 339 941.13 $ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandé au Ministère est de 271 952.90 $;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une de ses représentes à signer cette demande ;

202507-188 POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Richard Viau, appuyée par la conseillère Fanny Gauthier Patoine, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien autorise la présentation d'une demande d'aide financière ; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ; certifie que la directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

DÉPÔT AU PRACIM POUR CONVERTIR L'ANCIENNE CASERNE EN ENTREPÔT MUNICIPAL (60%)

Ce point est reporté à la prochaine séance d'août 2025.

DEMANDE DE LA RESPONSABLE DE LA MAISON DES JEUNES

202507-189 Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise l'accès aux toilettes du Chalet des loisirs à tous les jours jusqu'à 21 h 30.

Adoptée

DÉPÔT DU PROJET SUPPORTS À VÉLOS ARTISTIQUES : FORGÉS ET PEINTS PAR LA COMMUNAUTÉ

202507-190 Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien dépose le projet de supports à vélos artistiques dans le cadre du programme Initiatives en développement culturel appel à projets 2025. Six supports à vélos artistiques seront installés au centre communautaire, à l'école 'Notre-Dame-de-Lourdes', au BEAM, à la Maison des Jeunes, au St-Vrac et à la Meunerie. Ceux-ci seront peints par des artistes locaux et la communauté.

Le montant total du projet est de 4 304 $. La demande de financement est de 3 464 $ et la participation municipale de 431 $. Le St-Vrac et la Meunerie contribueront également pour 80 $ chacun.

Adoptée

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FÊTE DES RÉCOLTES

202507-191 Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse la somme de 750 $ à même le budget « Projets culturels » pour la Fête des récoltes afin de célébrer les producteurs Adriennois lors de cette activité qui aura lieu le 20 septembre 2025.

Adoptée

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FÊTE DES RÉCOLTES, FÊTE DE NOËL ET LA MARCHE (PDCN)

202507-192 Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse la somme de 750 $ à même le budget « PDCN » pour la Fête des récoltes afin de célébrer les producteurs Adriennois lors de cette activité qui aura lieu le 20 septembre 2025.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse la somme de 1 000 $ à même le budget « PDCN » pour la Fête de Noël qui aura lieu le 13 décembre 2025.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse la somme de 1 000 $ à même le budget « PDCN » pour le projet la MARCHE.

Adoptée

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PROJET MOULIN À TALENTS DE LA MEUNERIE

202507-193

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse une aide financière au montant de 765 $ à la Meunerie à même le budget de la culture pour le projet Moulin à Talents qui aura lieu en septembre 2025.

Adoptée

CCU – DEMANDE DE PIIA (LOT 6 206 941)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour étudier la demande d'agrandissement d'une résidence dans l'Espace Nature Petit-Ham.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les marges de reculs et que les installations septiques seront mises à jour pour l'ajout de deux chambres à coucher.

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU considèrent que la demande peut être présentée au conseil et recommande au conseil d'accepter la demande tel que présentée ;

POUR CES MOTIFS,

202507-194

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la demande tel que proposée selon les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

CCU – DEMANDE DE DÉROGATION (LOT 6 625 643)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour étudier la demande de dérogation pour un lot de 4,2 hectares ne respectant pas la superficie d'un maximum de 4 acres ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement actuel ne permet pas de lotissement de plus de 4 acres ;

CONSIDÉRANT QUE le lot étant dérogatoire étant donné sa grandeur le rend non conforme pour la vente ;

CONSIDÉRANT QUE le lot a un accès de plus de 50 mètres sur le chemin de l'Arc-En-Ciel ;

CONSIDÉRANT QUE les études de caractérisation sur le terrain ont pu démontrer que malgré le milieu humide, il y a un espace d' environ 5 000 m^2 pour y implanter une résidence ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est le dernier de cette partie du développement et est admissible à une dérogation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU considèrent que la demande peut être présentée au conseil et recommande au conseil d'accepter la demande tel que présentée ;

POUR CES MOTIFS,

202507-195 Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la demande tel que proposée selon les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 410 CRÉANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À FAVORISER L'AJOUT DE LOGEMENTS LOCATIFS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU la pénurie de logements observée depuis plusieurs années dans la Municipalité ;

ATTENDU QUE le manque de logements est un gros enjeu pour la Municipalité ;

ATTENDU les coûts élevés de construction en raison du marché ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 84.4 de la *Loi sur les compétences municipale*, une municipalité peut adopter un règlement afin de créer un programme visant à favoriser la construction ou l'aménagement de logements locatifs, à l'exception de ceux destinés à des fins touristiques ;

ATTENDU QUE les mesures d'aide financières d'un tel programme permettront de générer des revenus additionnels pour la Municipalité et des retombées socio-économiques sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU QUE des promoteurs ont démontré de l'intérêt à entreprendre la construction de nouveaux logements sur le territoire de la Municipalité, si un tel programme est mis en place ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire apporter son soutien à toute personne qui, par des travaux visant l'ajout de logements locatifs, contribue à l'essor économique de la municipalité ;

ATTENDU QU'un avis de motion du *Règlement numéro créant un programme d'aide financière visant à favoriser l'ajout de logements locatifs sur le territoire de la Municipalité* a été donné le 2 juin 2025 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à cette même séance tenue le 2 juin 2025 ;

202507-196 **SUR PROPOSITION DE PAULINE DUMOULIN, CONSEILLERE, APPUYE PAR FANNY GAUTHIER PATOINE, CONSEILLERE, IL EST RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS PRESENTS :**

D'adopter le *« Règlement numéro 410 créant un programme d'aide financière visant à favoriser l'ajout de logements locatifs sur le territoire de la Municipalité »*.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

SOUMISSION – SCELLEMENT DE FISSURES

202507-197 Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil acceptent les soumissions de Scellement de fissures Sévigny au montant total de 50 160 $ plus taxes conditionnement à la correction de la soumission du Chemin Saint-Rémi. Le 300 ml de fissures devra être inclus sur la soumission du Chemin des Semeurs et non sur le Chemin Saint-Rémi.

Adoptée

DEMANDE POUR INSTALLER DES PANNEAUX « ATTENTION À NOS ENFANTS » RANG 2

Les membres du conseil ne donneront pas suite à cette demande étant donné qu'il n'y a pas de densité à cet endroit.

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL LORS DES ÉLECTIONS DE NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales sont prévues en novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités permet à une municipalité de fixer par résolution les rémunérations payables au personnel électoral ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun de fixer un tarif uniforme et équitable pour l'ensemble des fonctions électorales ;

202507-198 Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien fixe, pour l'année électorale 2025, les rémunérations suivantes pour le personnel électoral :

TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL ÉLECTORAL Tarif fixe ou horaire :

Président d'élection :	
- Coordination générale	1 025.27 $
- Vote par anticipation	492.13 $
- Vote au bureau considéré	447.00 $
- Jour du scrutin	671.00 $
- Confection et révision de la liste électorale	671.00 $
Secrétaire d'élection : ¾ de la rémunération du président	
Président de la commission de révision	22.54 $ / heure
Réviseur – commission de révision	22.54 $ / heure
Secrétaire – commission de révision	22.54 $ / heure
Agent réviseur – commission de révision	19.32 $ / heure
Primo – sera responsable du maintien de l'ordre	20.12 $ / heure
Scrutateur	20.12 $ / heure
Secrétaire	20.12 $ / heure
Président de la table de vérification	16.10 $ / heure
Membre de la table de vérification	16.10 $ / heure
Trésorier – rapport des dépenses électorales	42.00 $
Trésorier – candidat d'un parti autorisé	42.00 $
Trésorier – rapport financier d'un candidat	42.00 $
Formation du personnel	25.00 $

* 25 $ pour la participation à une formation obligatoire, payable uniquement si la personne remplit ses fonctions aux jours prévus.

QUE toute personne qui cumule plusieurs fonctions électorales a droit uniquement à la rémunération la plus élevée parmi les fonctions exercées.

QUE la dépense relative à la présente résolution soit imputée au poste budgétaire des élections municipales 2025. Dans le surplus affecté à l'élection et la balance dans le surplus libre.

Adoptée

SPA VICTORIAVILLE

Les membres du conseil ne désirent pas adhérer à la SPA de Victoriaville.

RÉSOLUTION À ABROGER POUR LA GESTION DES CHAISES ET TABLES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 201303-080 a été adopté le 2 avril 2013 afin d'autoriser le prêt de tables et de chaises pour les activités qui avaient lieu dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2023 la Municipalité a fait un don à l'organisme Le BEAM de dix (10) tables et de cent cinquante (150) chaises, en contrepartie Le BEAM s'est engagé à en faire l'entreposage, la gestion et le prêt gratuitement aux organismes de Saint-Adrien qui en feront la demande ;

202507-199 Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien abroge la résolution numéro 201303-080.

Adoptée

COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

202507-200 Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme soit autorisée à participer au Colloque de zone qui aura lieu le 11 septembre 2025 au Centre Communautaire Thérèse Denis Lavertu de Weedon. Les frais d'inscription de 149.47 $ taxes incluses et les frais de déplacement seront entièrement payés par la municipalité.

Adoptée

COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES de 7,8 M$ AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Corporation de développement communautaire (CDC) des Sources concernant les coupes budgétaires du ministère au Centre de services scolaires des Sommets

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets se voit imposer une coupe budgétaire majeure de 7,8 millions de dollars pour l'année 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE cette coupe affectera directement les élèves, les familles et les professionnels du milieu scolaire de la MRC des Sources, un territoire déjà fragilisé ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources figure parmi les trois territoires les plus défavorisés du Québec, avec près d'une famille sur quatre vivant sous le seuil de faire revenu (Statistique Québec) ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences de ces compressions sont déjà observables :

- Déplacement d'élèves à besoins particulier ;
- Pertes de ressources professionnelles essentielles (orthopédagogues, psychoéducateurs, TES, etc.) ;
- Menaces au maintien des services parascolaires ;
- Augmentation du risque de décrochage scolaire ;
- Affaiblissement du lien école-famille et de la diplomation ;

CONSIDÉRANT QUE ces coupes affectent un milieu où :

- 43,4 % des enfants de maternelle 5 ans présentent des vulnérabilités dans au moins un domaine de développement ;
- 20 % des élèves de l'école secondaire de l'Escale sont absents plus de 10 % du temps scolaire ;
- 60,3 % de la population n'atteint pas le niveau 3 en littératie ;
- L'école est souvent la seule structure stable encore debout pour soutenir les jeunes et les familles ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien des services éducatifs de base, de l'aide alimentaire scolaire et des ressources professionnelles est crucial pour briser le cycle de la pauvreté et favoriser la réussite des jeunes ;

EN CONSÉQUENCE,

202507-201 Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par le conseiller Francis Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Saint-Adrien :

1. Dénonce fermement les compressions de 7,8 millions de dollars imposées au CSSDS ;
2. Demande au gouvernement du Québec, par l'entremise du premier ministre, Monsieur François Legault, et du ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville ;
   a. d'annuler immédiatement cette coupe ;
   b. de garantir qu'aucune ressource directe aux élèves ne soit supprimée ;
   c. de créer un fonds spécial de soutien aux centres de services scolaire desservant des MRC à faibles revenus ;
   d. d'ouvrir une table de travail urgente avec les concertations locales intersectorielles pour discuter du maintien des services essentiels dans la MRC des Sources ;
3. Appui la CDC des Sources dans sa demande auprès du gouvernement du Québec ;
4. Transmet la présente résolution à Monsieur François Legault, premier ministre du Québec, à Monsieur Bernard Drainville, ministre de l'Éducation, à Monsieur André Bachand, député de Richmond, à la MRC des Sources ainsi qu'à toutes les municipalités.

Adoptée

MUNICIPALISATION DE CHEMINS ESPACE NATURE PETIT-HAM

Le point est reporté à une prochaine séance.

VOIRIE

Il n'y a rien de spécial à signaler en voirie.

REDDITION DE COMPTES 2024 PROGRAMME D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 229 996 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

202507-202

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Saint-Adrien informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

FÊTE DE LA SAINT-JEAN

Le conseiller Claude Dupont a fait un suivi de la Fête de la Saint-Jean. Une très belle fête, belle organisation très appréciée par les résidents. Cependant, il a nommé le manque au niveau de la sécurité :

- aucune barrière n'a été installé pour réserver l'espace pour le passage d'un véhicule d'urgence ;

- le cirque Feu Fyrolle qui a fait une prestation n'étaient pas éclairé ;
- le feu de joie a été allumé pendant la prestation musicale ;

Monsieur Dupont mentionne également le bon travail professionnel que Pierre Déry a fait pour cette activité, ce qui est un élément très important dans le comité des loisirs.

FILET AU TERRAIN DE BALLE

L'agente de développement, Émilie Windsor a fait une demande d'estimé pour faire installer un filet au terrain de balle afin de sécuriser les lieux et protéger les utilisateurs de l'espace jeux. Le coût s'élève à 65 000 $ si on veut couvrir le côté de la patinoire, du skate-park et le long de la cour vers le chemin des Semeurs. Un retour sera fait prochainement dans ce dossier dès que nous aurons trouvé du financement.

DÉPÔT AU CHANTIER HABITATION

202507-203 Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE les membres du conseil mandatent la Boîte d'urbanisme à réaliser une étude pour l'augmentation de logements dans le périmètre urbain.

QUE ce projet est entièrement subventionné par le Chantier habitation de la MRC des Sources ;

QUE Le coût de cette étude est de 5 695.35 $ taxes incluses.

Adoptée

MODIFICATION AU ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE dans le règlement actuel la construction d'un bâtiment unifamilial est autorisé dans la zone F4 ;

CONSIDÉRANT QUE dans la refonte la zone F4 devient AFB9 et autorise également la construction unifamiliale et bi familiale ;

CONSIDÉRANT que cette zone est située sur le chemin des Sept-Lots et devient non praticable à certains moments de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'autorise pas la construction résidentielle dans ce secteur car il est difficilement accessible pour le transport scolaire, la Régie intermunicipale sanitaire des hameaux ainsi que tous les véhicules d'urgence à cause d'un gros milieu humide ;

202507-204 Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande que la zone soit modifié ainsi que la grille afin d'autoriser seulement les camps forestiers (20 m^2) sans alimentation en eau et électricité.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202507-205

Le conseiller Francis Picard propose que la session soit close à 21 h 15.

……..
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

……..
Pierre Therrien, maire
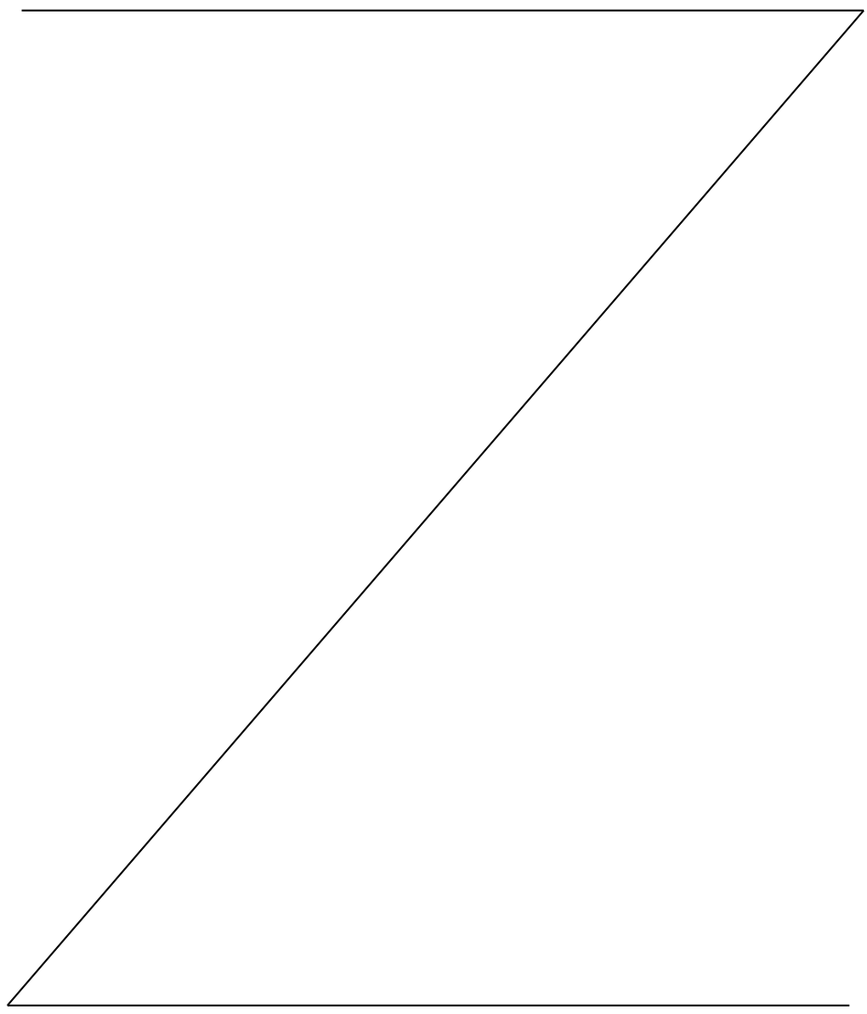
"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".